

Bonjour,

Vous avez contesté une saisie administrative à tiers détenteur pratiquée le 24/02/2026. Cette demande doit être adressée à la direction régionale des Finances publiques de Normandie et Seine-Maritime. Vous pouvez retrouver le suivi de l'avancement de cette contestation dans le message 1229028240 de cette messagerie sécurisée. Je vous invite à ne pas renouveler votre demande.

Par ailleurs, je vous invite à vous renseigner auprès de votre agence bancaire concernant votre question sur les **frais bancaires** décomptés suite à cette saisie. Ces frais ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement de la part des services de la DGFiP.

Si vous le souhaitez, vous pouvez choisir de payer la taxe 2026 par prélèvement automatique mensuel pour faciliter son paiement. Il vous suffit d'accéder à votre espace Finances publiques du site impots.gouv.fr / rubrique « Paiements » ou de contacter le centre de contact au 0809 401 401.

Si vous estimez que votre demande n'a pas été traitée de manière satisfaisante, vous pouvez saisir le conciliateur fiscal de Seine-Maritime : CS 81002 76037 ROUEN CEDEX 1 (ou par courriel : conciliateurfiscal76@dgfiip.finances.gouv.fr).

En vous remerciant de votre attention.

Cette demande est terminée, si vous souhaitez y répondre ou apporter des remarques ou aborder d'autres sujets, vous devez déposer une autre demande.